



Tous les citoyens qui vivent dans une démocratie ont des **libertés** et des **droits** garantis, qui sont généralement décrits dans un document juridique qui fait partie de la constitution, comme une charte des droits.

Un droit est un concept légal ou quelque chose que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Les droits et les libertés des citoyens sont essentiels dans un pays démocratique robuste. Pour obtenir des droits, il faut généralement les réclamer (par la voie des tribunaux, et même parfois par la violence); ils ne sont pas toujours librement consentis.

Au Canada, nos droits sont protégés par la **Charte canadienne des droits et libertés**. La Charte contient sept articles : les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, le droit à l'égalité, les droits relatifs aux langues officielles et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. La Charte du Canada est admirée partout dans le monde et a inspiré de nombreux autres pays.

Nos **droits démocratiques** comprennent le droit de chaque citoyen canadien, âgé de plus de 18 ans, de voter lors des élections fédérales. Les élections sont le processus par lequel nous choisissons nos représentants élus et notre gouvernement.

Les droits s'accompagnent de **responsabilités**. Une responsabilité est un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire afin de respecter certains droits, de les maintenir ou de les promouvoir. Par exemple, le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Le **droit de vote** n'a pas toujours été universel au Canada. Plusieurs groupes ont été privés de ce droit par le passé, selon des critères fondés sur le sexe, la race, la religion et même la profession.

Le **suffrage universel** est l'octroi du droit de voter à tous les citoyens âgés de plus de 18 ans, reposant sur le retrait des restrictions imposées notamment aux femmes, aux Premières Nations et aux Inuit, aux minorités ethniques et religieuses.

Les femmes du Canada ont obtenu le droit de vote après des années de protestations. Le Manitoba fut la première province à adopter une loi à cet effet, en janvier 1916, et les femmes de la Colombie-Britannique ont obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections provinciales le 5 avril 1917. En 1918, les femmes du Canada avaient, dans une large mesure, le droit de voter et elles obtiendront le droit de se présenter comme candidates fédérales en 1919.

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

Même si les femmes canadiennes ont obtenu le droit de vote, ces dernières n'étaient pas toutes égales devant la loi. Les femmes, ainsi que les hommes, de plusieurs minorités ethniques et raciales, comme les Canadiens d'origine chinoise et japonaise et les Autochtones, furent privés du droit de voter pendant plusieurs décennies. Les hommes des Premières Nations ne pouvaient voter que s'ils abandonnaient leurs droits issus des traités et leur statut indien. Les Premières Nations n'ont obtenu le droit de voter aux élections provinciales de la Colombie-Britannique qu'en 1949. Le suffrage universel, permettant à tous les citoyens de voter, n'a été instauré qu'en 1960.

Malgré le changement face à ces injustices, la participation aux élections est en déclin au Canada depuis les dernières décennies. Le fait que ce faible taux de participation soit surtout concentré chez les jeunes Canadiens nous inquiète tout particulièrement. *L'Enquête nationale auprès des jeunes*, commandée par Élections Canada, cerne plusieurs raisons expliquant le désintérêt des jeunes, notamment le manque d'intérêt et de connaissances sur la politique, le manque d'information sur le lieu du vote et la manière d'exprimer son suffrage et le fait de ne pas considérer le vote comme un devoir de citoyen.

GRANDE IDÉE

Tous les citoyens qui vivent en démocratie ont des libertés et des droits garantis. Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient savoir ce qui suit :

- les droits civils et politiques définis dans la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- l'histoire du droit de vote et des politiques discriminatoires du Canada.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- évaluer les responsabilités qui accompagnent nos droits et libertés;
- réfléchir aux injustices du passé en ce qui concerne le droit de vote;
- déterminer des façons appropriées de soutenir et de célébrer le suffrage universel.

RESSOURCES

- PowerPoint 2 : Droits et responsabilités en démocratie
- Vidéo : Le droit de vote
- Vidéo : L'histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Document 2.1 : Faits saillants de la *Charte canadienne des droits et libertés*
- Document 2.2 : Histoire du droit de vote au Canada
- Document 2.3 : Histoire du droit de vote en Colombie-Britannique
- Document 2.4 : Taux de participation par tranche d'âge à l'élection provinciale

(Les vidéos, diapositives et les versions numériques des activités sont disponibles au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 15 à 20 min.**

1. Discutez du concept de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école.

Quelques exemples :

- Le droit à une éducation
- Le droit de penser et de s'exprimer librement
- Le droit à un établissement propre et sécuritaire
- Le droit d'être traité équitablement et avec respect
- Le droit de se faire des amis et de s'associer aux personnes de son choix

2. Passez en revue le code de conduite de l'école. Reliez les attentes précisées dans ce code à la liste des droits établie par les élèves, et ajoutez-en d'autres, au besoin. Soulignez le fait que les droits s'accompagnent de responsabilités.

3. Demandez aux élèves de réfléchir à une liste d'attentes qui pourraient être ajoutées au code de conduite de votre école ou aux accords essentiels. Encouragez les élèves à partager cette information avec l'administration de votre école par le biais d'une discussion, d'une présentation ou d'une activité de rédaction de lettres; par exemple, le directeur et/ou le directeur adjoint pourraient être invités à visiter la classe pour une discussion sur les règles et changements potentiels.

 **Concepts essentiels : 20 min.**

Utilisez le PowerPoint 2 et la vidéo 'Le droit de vote' pour passer en revue les termes clés suivants : droit, liberté, *Charte canadienne des droits et libertés*, libertés fondamentales, droits démocratiques, responsabilité, suffrage universel et suffrage des femmes. Les documents 2.1 et 2.2 contiennent des renseignements plus détaillés.

LEÇON 2 : DROITS ET RESPONSABILITÉS EN DÉMOCRATIE

Discussion : 5 à 10 min.

Le taux de participation au Canada est en déclin depuis les trois dernières décennies. Lors de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique, 57,5 % des électeurs admissibles ont voté. Pourquoi pensez-vous que certaines personnes décident de ne pas voter? Est-ce qu'il s'agit d'un manque de respect pour ceux et celles qui ont combattu en faveur du droit de vote? Le fait de ne pas voter peut-il être un choix légitime?

Note à l'enseignant : Soyez sensibles aux circonstances de la vie des élèves qui peuvent créer une polémique autour du vote, comme les motifs religieux ou les traditions de certains groupes.

★ Mise en pratique : 20 à 30 min.

1. À l'aide de la fiche 2.3 et de la vidéo «Histoire du droit de vote en Colombie-Britannique», discutez de l'évolution du droit de vote dans la province.

2. Demandez aux élèves de créer une campagne visuelle ou une ligne du temps visuelle pour illustrer le chemin des autres groupes minoritaires vers le suffrage. En petits groupes ou indépendamment, les élèves doivent concevoir un ou plusieurs produits médiatiques (p. ex., une affiche, une vidéo, un article/blog, des publications sur les réseaux sociaux) pour illustrer l'histoire du droit de vote et pour souligner notre droit et notre responsabilité de voter.

3. Présentez ces documents de campagne et présentations à l'ensemble de l'école dans les jours qui précéderont le Vote étudiant. Soumettez les productions à CIVIX par courriel ou par les médias sociaux.

✚ Autres idées :

A. Divisez les élèves en cinq groupes et fournissez à chacun une section du Document 2.2. Demandez aux élèves de créer une présentation dramatique ou multimédia pour informer le reste de la classe sur le chemin vers le suffrage universel. Un accent particulier pourrait être mis sur l'histoire des peuples autochtones du Canada et sur la manière dont ils ont obtenu le droit de vote. Le document 2.3 peut également être référencé.

B. En règle générale, le taux de participation des jeunes est beaucoup plus faible que celui des groupes plus âgés. À l'aide du document 2.4, examinez les taux de participation électorale par groupe d'âge au niveau provincial et lancez une discussion en classe.

- Quel groupe d'âge a généralement le taux de participation le plus élevé? Quel groupe a généralement le plus bas?
- Quel est l'impact de la variation du taux de participation électorale parmi les différents groupes d'âge? Comment cela influence-t-il les résultats d'une élection? À quels groupes d'âge les politiciens sont-ils plus susceptibles de vouloir parler?

- Considérez les raisons possibles de ces différences. Que dit-il des différents groupes d'âge? Que dit-il de notre processus électoral?

C. Demandez aux élèves quels mots ou images leur viennent à l'esprit lorsqu'ils pensent aux droits civils et politiques. Les élèves devraient incorporer des citations de sources historiques ou d'hommes politiques actuels dans un essai sur l'importance de vivre dans un pays où les droits et libertés sont protégés. Les élèves peuvent également créer une affiche ou un poème acrostiche en utilisant le mot «démocratie» qui promeut ou illustre leurs droits et libertés au Canada.



Résumé : 5 min.

Faites une courte récapitulation sur le droit et la responsabilité de voter. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Quelle serait votre réaction si l'on vous refusait le droit d'exprimer vos opinions?
- Pourquoi faut-il viser un taux de participation similaire entre tous les groupes d'âge et tous les groupes démographiques? Qu'advient-il lorsque ces taux sont déséquilibrés?
- Voteriez-vous lorsque vous y serez admissible? Pourquoi?

RESSOURCES EXTERNES

- Histoire électorale de la C.B., *Élections BC* — www.elections.bc.ca/resources/electoral-history-of-bc*
- L'histoire du vote au Canada, *Élections Canada* — www.elections.ca
- Le droit de vote des femmes, *Documentaire Moments marquants* — www.cpac.ca/fr
- Les peuples autochtones et la lutte pour l'émancipation, *Encyclopédie canadienne*, www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/les-peuples-autochtones-et-la-lutte-pour-lemancipation
- L'évolution du droit de vote fédéral, *Élections Canada* — www.elections.ca
- Droit de vote au Canada, *Encyclopédie canadienne*, www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/droit-de-vote-1

* (en anglais seulement)